

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 août 2020

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni mercredi 5 août 2020, à 18h30, à la salle des fêtes, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent(e)s : Françoise BILLON, Claude BOSQUET, Christian GOUX, Marie GRANDAZZI, Antoine HAUDIQUER, Jean-Pierre K'DUAL, Thierry LEGABLIER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Olia TOUGOUCI, Jacky VAYER.

Absent.es excusé.es : Lucie LEBRUN (procuration à Louis TEYSSIER), Gérald LEMONNIER (procuration à Marie GRANDAZZI), Guillaume QUÉTIER (procuration à Jean-Pierre K'DUAL).

I. Désignation du secrétaire

Christian GOUX a été désigné secrétaire.

II. Compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2020

Le compte-rendu est remis à chaque conseiller.e municipal.e pour avis et compléments éventuels à communiquer à la mairie.

Remarque de Christian GOUX concernant la commission d'appel d'offres : selon lui, le président doit avoir un suppléant attiré. A vérifier. Si tel est le cas, Jean-Pierre K'DUAL est désigné.

III. Réfection de la rue du Nord

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, indique que la réfection de la rue du Nord comprenant réseau d'évacuation des eaux pluviales et reprise de la voirie doit être réalisée à l'automne. Plusieurs entreprises seront consultées. Il précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020.

IV. Abaissement des bordures de trottoirs de la zone d'activités des Landelles

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal que la voirie de la zone d'activités des Landelles est à la charge de la communauté de communes Coutances mer et bocage pour la chaussée, alors que l'entretien des trottoirs est à la charge de la commune. Compte-tenu de la construction de nouvelles habitations dans ce secteur, et du projet de l'équipe municipale de développer les déplacements doux, il propose de réaliser des travaux d'abaissement de bordures d'une partie des trottoirs du chemin de l'amour, voirie desservant la zone d'activités des Landelles.

Il présente le devis établi par l'entreprise EUROVIA, pour un montant total de 8 989.03 € HT, soit 10 786.83 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le devis de l'entreprise EUROVIA ;
- charge le maire-adjoint du suivi de cette affaire.

V. Nouveau parking scolaire : achat d'un abribus

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, indique que la CMB va prendre en charge l'achat et la pose d'un abribus sur le nouveau parking scolaire.

VI. Rapport de la commission des associations et du tourisme

La présidente est Valérie RENOUF, la rapporteure Olia TOUGOUCI.

1. Associations

Vote des subventions 2020 :

Sur proposition de la commission,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Association	montant	Association	montant
Section locale SNSM	2 500 €	Association fleurissement St Malo de la Lande	248 €
CCAS	4 000 €	Maison rurale de Saint-Sauveur-Lendelin	150 €
Club du Littoral Blainvillais	1 000 €	U.N.C.	120 €
ASPAREL (association parents d'élèves)	500 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers Agon-Coutainville	100 €
Banque Alimentaire de la Manche	400 €	Lycée maritime de Cherbourg	100 €
Secours catholique	400 €	Maison familiale de Coutances	100 €
AJB	800 €	Croix Rouge française	50 €
Association "Entrain de lire"	500 €	Association La Croix d'or	50 €
GV "Au vent d'amont"	300 €	Association des donateurs de sang	50 €
Société de chasse Blainville/Saint-Malo	300 €	TOTAL	11 668 €

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 août 2020

La commission propose, pour les années à venir, de demander aux associations de remplir un imprimé de demande de subvention officiel (CERFA n°12156*05).

MAM (maison des assistantes maternelles) : l'association a présenté une demande de subvention exceptionnelle pour l'aider à payer des dépenses indispensables avant l'ouverture (notamment le plein de la cuve à fioul).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 600€ à l'association « MAM les petits moussaillons »

Questions diverses :

La commission propose :

- le recensement de toutes les associations intervenant sur la commune afin de publier la liste dans la feuille d'informations qui sera publiée à l'automne ;
- la création d'un guide pratique ;
- étant donné les circonstances sanitaires actuelles, le projet d'organiser fin août, un rassemblement festif avec les élus, les associations locales et éventuellement la population ne semble pas opportun. Suggestion : envoi à tous les habitants d'un courrier signé du maire récapitulant le début du mandat et les projets à venir.

2. Tourisme :

- La commission propose de valoriser l'entrée du camping municipal (déjà évoqué lors de la réunion du 9 juillet).
- Elle soulève la question de la superficie des terrains communaux occupés par les bars/ restaurants des 2 plages. Jacky VAYER indique qu'à l'automne, il sera procédé à un examen approfondi des baux de ces établissements.
- exposition à la mairie : du 1^{er} au 30 septembre exposition de 30 toiles de monsieur Jean-Michel PANSARD.
- En 2021 proposition d'une exposition pour le centenaire de la naissance de Georges BRASSENS, en association avec l'école si possible (par exemple interprétation de chants lors de la fête de la musique)
- Monsieur Jean-Michel PANSARD propose de faire des photos et des vidéos avec son drone, pour alimenter la page Facebook et le site internet.

VII. Diminution du temps de travail d'un agent

Le maire porte à la connaissance du conseil municipal la demande de réduction du temps de travail déposée par un agent chargé, entre autres, de la surveillance des enfants en garderie péri-scolaire. En conséquence, son temps de travail passerait de 32 heures à 30 heures hebdomadaires annualisées, à partir du 1^{er} septembre 2020.

Il précise que les heures seront reprises par un agent contractuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

- décide de porter, à compter du 1^{er} septembre 2020, de 32 heures à 30 heures, le temps hebdomadaire annualisé d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
- charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires et l'autorise à signer les documents correspondants.

VIII. Dispositif de relance du commerce local par la communauté de communes Coutances mer et bocage (CMB)

Claude BOSQUET, déléguée communautaire, explique le dispositif de relance du commerce local voté par le conseil communautaire par délibération en date du 18 juillet 2020. La communauté de communes Coutances mer et bocage a créé le fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local. L'objectif est de soutenir l'économie et le commerce local au regard de la crise sanitaire en cours. Les communes sont invitées à y contribuer à hauteur de 1 ou 3 € par habitant (3 € pour les communes dites Pôle de service, 1 € pour les autres).

Pour notre commune, le nombre d'habitants est de 1696, ce qui arrêterait le montant de la contribution communale à 1 696 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une contribution au fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local à hauteur de 1 696 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la participation de la commune de Blainville-sur-mer au fonds intercommunal de relance de l'économie et du commerce local à hauteur de 1 696€ ;
- charge le maire du versement de la contribution communale à la CMB.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 août 2020

IX. Questions diverses

1. Gestion de la population de chats errants

Le maire indique qu'il a été saisi de plusieurs plaintes concernant les chats errants dont la population augmente rapidement et cause des nuisances aux riverains.

Il présente les courriers des associations « 30 millions d'amis » et « Fondation Brigitte Bardot » qui peuvent participer, sous certaines conditions, à la stérilisation et à l'identification de chats errants.

Question soulevée : la commune doit-elle gérer les chats errants ?

Après discussion, le conseil municipal se prononce en faveur de l'offre de la Fondation Brigitte Bardot pour l'année 2020, à savoir la participation à la stérilisation et identification de 10 chats libres (5 mâles et 5 femelles), à la clinique vétérinaire de Blainville-sur-mer, pour un montant maximum de 80€ TTC par chatte et 60€ TTC par chat.

Marie GRANDAZZI propose de se renseigner auprès de la clinique vétérinaire sur la possibilité de proposer à tous les habitants une campagne de stérilisation des chats à des prix attractifs (sur une période donnée, 1 mois par exemple).

2. Le point sur les travaux en cours

Jacky VAYER et Jean-Pierre K'DUAL informent le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux en cours :

- nouvelle cantine scolaire : dernières mesures de perméabilité à l'air réalisées toujours insatisfaisantes. D'autres défauts dans la construction ne sont toujours pas réglés. La cantine ne sera pas opérationnelle à la rentrée de septembre.

- institut de beauté : problème avec le ravalement, à refaire sur 3 pignons. L'ouverture est reportée au 20 août. Le logement ne sera pas disponible avant octobre.

3. Commissions CMB

Le maire donne connaissance du courrier de monsieur le président de la CMB indiquant que les élu.es municipaux.ales peuvent s'inscrire pour intégrer une commission communautaire. Il demande à ses collègues de bien vouloir communiquer leur.s choix en mairie.

4. Parcelles du marais : résiliation des conventions de location

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre K'DUAL et en accord avec MM Albert et Jean-Jacques VILLEDIEU, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la résiliation, à compter du 1^{er} janvier 2020, des conventions de location suivantes, en date du 26 novembre 2012 :

Nom du locataire	Références cadastrales	surface
VILLEDIEU Albert	AY 23	2ha 41a 53ca
VILLEDIEU Jean-Jacques	AB 47	1ha 86a 38ca
	AB 202p	1ha 85a
	AB 48	2ha 17a 59ca
	AB 50	2ha 68a 74ca

- charge le maire de l'exécution des formalités correspondantes.

5. Aménagement du bourg : participation financière sur l'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte l'annexe financière présentée par le SDEM50 relative à la participation financière de la commune dans le cadre des travaux de rénovation d'éclairage public dans le bourg, pour un montant de 5 520 € (sur un montant total de 16 000 € HT).

6. Convention à passer avec la communauté de communes Coutances mer et bocage pour l'encaissement de la taxe de séjour et de la taxe de séjour additionnelle sur les hébergements communaux

Le maire explique que la communauté de communes Coutances mer et bocage (CMB) a décidé d'instituer une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Le conseil départemental de la Manche a institué une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour qui, dans le cadre et conformément aux dispositions de l'article L3333-1 du CGCT, est recouvrée par la CMB pour le compte du département, dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute.

Il propose au conseil municipal le texte de la convention ayant pour objet d'autoriser les régisseurs de la commune à encaisser, pour le compte de la CMB, la taxe de séjour pour la part communautaire et la part départementale qu'ils perçoivent auprès des personnes séjournant dans les hébergements gérés par elle-même, dans le cadre d'encaissements pour compte de tiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à signer, avec la CMB, la convention relative à l'encaissement de la taxe de séjour et de la taxe additionnelle à la taxe de séjour sur les hébergements communaux.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 5 août 2020

7. Budget communal 2020 – virement de crédits

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement – dépenses :

- compte 022 : dépenses imprévues : - 2 000 €
- compte 6711 : intérêts moratoires, pénalités : + 1 600 €
- compte 6713 : secours et dots : + 400 €

8. Budget communal 2020 – virement de crédits

Le maire indique que la trésorerie a versé à tort une somme de 930€ au titre du fonds de compensation de la TVA, qu'il convient de rembourser.

Le conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le virement de crédits suivant :

Section d'investissement – dépenses : - compte 2031 : frais d'études : - 930 €
- compte 10222 : FCTVA : + 930 €

9. Informations diverses

- Extension réseau assainissement la Halle/les Landiaux : Louis TEYSSIER informe ses collègues que la demande d'aide financière déposée auprès des services de l'agence de l'eau Seine-Normandie est à l'étude.
- Visite des bâtiments communaux : la journée du 9 août est annulée, celle du 18 août est maintenue et une autre sera prévue en septembre (le 6 à confirmer).
- Visite de monsieur Philippe BAS : le sénateur sera à Blainville-sur-mer le mercredi 26 août. Les conseiller.es disponibles sont invité.es à participer à cette réunion, qui se tiendra à la salle des fêtes.
- Louis TEYSSIER fait un rapide compte-rendu des réunions auxquelles lui-même et/ou les maires adjoint.es ont participé.
- Jacky VAYER indique qu'une réunion est prévue le 12 août avec les locataires des terrains communaux du Banc du Nord et indique que la réorganisation des plages (stationnement, locations, baux commerciaux, etc) sera examinée à l'automne.
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 29 septembre, à 18h30.

10. Interventions diverses

- Françoise BILLON fait part des remarques qu'elle a reçues concernant la vitesse excessive des véhicules dans la rue des Landelles et la dangerosité de la sortie de la rue Serpentine sur la RD 244 (route de la mer). Louis TEYSSIER indique que la question de la vitesse excessive a été soulevée par plusieurs habitants de différents villages, qu'une réflexion est en cours sur la possibilité de réaliser des aménagements routiers tendant à ralentir les véhicules, en collaboration avec l'agence routière départementale quand il s'agit de routes départementales.
- Louis TEYSSIER attire l'attention de ses collègues sur la situation sanitaire liée à la COVID 19 et aux possibles difficultés à venir à l'automne. Il demande aux conseiller.es de réfléchir à des actions à mener dans l'intérêt collectif et la protection des administré.es, afin d'anticiper une éventuelle dégradation importante de la situation sanitaire actuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 15.